

**EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, GREFFIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :**

**QUE** le conseil municipal tiendra une séance extraordinaire mardi 10 mars 2026 à 19 h 00

**LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL SE DÉROULERA À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE.**

**Au cours de cette séance, les délibérations du conseil municipal et la période de questions lors de cette session porteront exclusivement sur les points suivants :**

1. Autorisation de dépenses - Déplacement de poteaux - Travaux de réfection de la rue Bourbeau
2. Autorisation de dépenses - Réparation de la pompe à eau - Camion-citerne
3. Période de questions
  - 3.1 Membres du conseil
  - 3.2 Public
4. Levée de l'assemblée

**FAIT À BOISCHATEL, CE 6<sup>E</sup> JOUR DU MOIS DE MARS 2026**



Daniel Boudreault  
Greffier